|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/3 | Juillet 2018 |
| Risque de prison pour une défenseure des droits humains |
| Thaïlande |
| Sirikan Charoensiri, alias June |

|  |
| --- |
| Sirikan Charoensiri, également appelée June, est une défenseure des droits humains et avocate de premier plan en Thaïlande. Membre incontournable de la société civile thaïlandaise, elle défend régulièrement des personnes qui font l’objet d’enquêtes ou de poursuites pour avoir pacifiquement exercé des droits humains garantis par le droit international. Elle plaide également en faveur de la protection des droits humains auprès de représentant·e·s du gouvernement, de diplomates, d’organes des Nations unies, etc.June est poursuivie dans le cadre de trois affaires différentes et encourt au total jusqu’à 15 ans d’emprisonnement, pour avoir représenté légalement 14 militants en faveur de la démocratie arrêtés le 26 juin 2015Des membres de la police ont ouvert une enquête pénale à son encontre en février 2016, après que des enquêteurs ont déclaré qu’elle avait enfreint les articles 142 et 368 du Code pénal, car elle aurait dissimulé des preuves et refusé d’obéir aux ordres de policiers qui souhaitaient fouiller sa voiture. June a également été informée qu’elle faisait l’objet d’une enquête pour fausses déclarations d’activités criminelles, en raison de la plainte qu’elle avait déposée pour faute contre les policiers.Deux mois plus tard, peu après son intervention devant le Conseil des droits de l’homme des Nations unies à Genève en septembre 2016, elle a été convoquée par la police thaïlandaise dans le cadre de l’enquête en cours concernant les 14 manifestants étudiants. Selon les enquêteurs, sa présence sur les lieux des manifestations, aux côtés des militants étudiants, prouvait son implication dans leurs activités illégales présumées. Si elle est officiellement inculpée, June risque de faire l’objet d’un procès devant un tribunal militaire, comme les autres militants. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en thaï, anglais ou français **au chef de la police royale de Thaïlande**.Engagez-le à garantir l’abandon immédiat de toutes les enquêtes pénales en cours à l’encontre de Sirikan Charoensiri et d’autres défenseur·e·s des droits humains poursuivis pour avoir fourni une assistance juridique ou avoir défendu les droits humains de quelque manière que ce soit. |
|  |
| **🡪** Utilisez la formule d’appel : Dear Commissioner General, / Monsieur, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre au Chef de la police royale de Thaïlande | Copie À |
| Chef de la police royale de ThaïlandePolice General Chakthip ChaijindaRoyal Thai Police HeadquartersRama 1 RoadPathumwanBangkok,10330, Thaïlande | Ambassade Royale de ThaïlandeKirchstrasse 563097 LiebefeldFax: 031 970 30 35E-mail: thai.bern@bluewin.ch  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/3 | Juillet 2018 |
| Un prisonnier d’opinion doit être libéré immédiatement et sans condition |
| Bélarus |
| Dzmitry Paliyenka |

|  |
| --- |
| Dzmitry Paliyenka, militant bélarussien de 23 ans, purge actuellement une peine de prison de deux ans pour s’être pacifiquement opposé à des restrictions visant les cyclistes. En octobre 2016, il a été reconnu coupable de «violence ou menace de violence envers un responsable de l’application des lois» et de «production et diffusion de matériel pornographique ou d’articles à caractère pornographique». Selon des informations concordantes recueillies par Amnesty International, depuis son arrivée en prison en avril 2017, Dzmitry Paliyenka a été pris pour cible par les autorités pénitentiaires et soumis à un traitement particulièrement dur. Il passe 10 jours par mois à l’isolement et son allocation mensuelle a été réduite d’un tiers. Le courrier qui lui est adressé ne lui est pas remis, et certaines de ses lettres ne sont pas envoyées. Cet homme est un prisonnier d’opinion et doit donc être libéré immédiatement et sans condition. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en biélorusse, russe ou français **au procureur général**. Engagez-le à libérer immédiatement et sans condition Dzmitry Paliyenka, car il s’agit d’un prisonnier d’opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d’expression et d’association. |
|  |
| **🡪** Utilisez la formule d’appel: Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise au Procureur général | Copie À |
| Alyaksandr KaniukProcureur généralVul. Internatsionalnaya 22220030 MinskBélarusFax : +375 172 26 41 66E-mail : info@prokuratura.gov.by Facebook/Vkontakte/Instagram : prokuraturabyTwitter : @prokuraturab | Ambassade de la République du BélarusQuartierweg 6Case postale 1533074 Muri b. BerneFax: 031 952 76 16E-mail: switzerland@mfa.gov.by  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 3/3 | Juillet 2018 |
| Force excessive et injustifiée contre un village occupé |
| Israël / territoires palestiniens occupés |
| Village de Nabi Saleh |

|  |
| --- |
| Le village de Nabi Saleh se trouve à environ 20 km au nord-ouest de Ramallah, en Cisjordanie occupée par Israël. Il compte quelque 550 habitant·e·s, dont la plupart sont des membres de la famille Tamimi. Le village abrite également plusieurs familles de réfugié·e·s, expulsées de forces de leur domicile en 1948.Depuis 2009, les habitant·e·s de Nabi Saleh, avec le soutien de militant·e·s internationaux et israélien·ne·s, ont organisé des manifestations contre le vol de leurs terres, contre l’occupation militaire israélienne et contre la confiscation de leur point d’eau, dont s’est emparée la proche colonie israélienne illégale de Halamish. L’armée israélienne oppose fréquemment à ces manifestations une force excessive et injustifiée. Depuis 2009, deux manifestants, Rushdi Tamimi et Mustafa Tamimi, ont été tués et des centaines d’autres blessés. Le recours excessif à la force par l’armée contre les manifestant·e·s touche le village tout entier et peut constituer une forme de châtiment collectif, interdit aux termes de la Quatrième Convention de Genève. À l’heure actuelle, 20 habitant·e·s de Nabi Saleh, dont sept mineurs, sont détenu·e·s dans des prisons ou des centres de détention israéliens.Le 15 décembre, Ahed Tamimi et sa famille ont manifesté contre la décision de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme la capitale d’Israël. La situation a pris un tournant tragique lorsque Mohammed, le cousin d’Ahed, âgé de 14 ans, a reçu dans la tête une balle en caoutchouc tirée à bout portant par un soldat israélien. Plus tard le même jour, Ahed s’est elle aussi retrouvée face à des soldats israéliens entrés dans la cour de sa maison. Une vidéo, devenue virale depuis, montre cette adolescente désarmée en train de gifler, de bousculer et de donner des coups de pied à deux soldats israéliens portant un équipement de protection. De toute évidence, elle ne représentait aucune menace réelle pour eux. Ahed Tamimi a été condamnée à huit mois de prison le 21 mars. Cette condamnation est clairement disproportionnée par rapport à ses actions et constitue une tentative flagrante d’intimider quiconque ose s’opposer aux atteintes aux droits humains dont sont victimes les Palestinien·ne·s sous la violente occupation israélienne.Selon Bassem Tamimi, le père d’Ahed, plusieurs habitant·e·s de Nabi Saleh ont reçu des menaces de mort sur leur compte Facebook depuis l’arrestation de la jeune fille le 19 décembre 2017. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en hébreu, anglais ou français **au ministre de la Défense**. Demandez aux autorités israéliennes de mettre en place des mesures afin d’interdire et d’empêcher les actes de harcèlement et d’intimidation commis par l’armée israélienne envers des militant·e·s palestinien·ne·s vivant en Cisjordanie occupée, qui sont notamment placés en détention de manière arbitraire ;engagez-les à veiller à ce que les mineur·e·s palestinien·ne·s ne fassent pas l’objet de détention ou d’emprisonnement, sauf lorsqu’il est démontré qu’il s’agit d’une mesure de dernier ressort nécessaire et appropriée, d’une durée aussi brève que possible. |
|  |
| **🡪** Utilisez la formule d’appel: Dear Minister, / Monsieur le Ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 6.** |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LETTRE COURTOISE AU MINISTRE DE LA DÉFENSE | COPIE À |
| Avigdor Lieberman, Ministre de la Défense37 Kaplan StreetHakiryaTel Aviv 61909IsraëlE-mail: minister@mod.gov.ilpniot@mod.gov.ilaliberman@knesset.gov.il | Fax:+972 36916940+972 3696275+972 3691791+ 972 36962757+972 25303367 | Ambassade d’IsraëlAlpenstrasse 32Case postale3000 Berne 6Fax: 031 356 35 56E-mail: amb-sec@bern.mfa.gov.il  |

Expéditeur:

Police General Chakthip Chaijinda

Royal Thai Police Headquarters

Rama 1 Road

Pathumwan

Bangkok,

10330, Thailand

 Lieu et date :

AU SUJET DE SIRIKAN CHAROENSIRI (« JUNE »)

Monsieur,

La défenseure des droits humains et avocate de premier plan, Sirikan Charoensiri (June), est poursuivie dans le cadre de trois affaires différentes et encourt au total jusqu’à 15 ans d’emprisonnement, pour avoir représenté légalement 14 militant·e·s en faveur de la démocratie arrêtés le 26 juin 2015.

Des membres de la police ont ouvert une enquête pénale à son encontre en février 2016, après que des enquêteurs ont déclaré qu’elle avait enfreint les articles 142 et 368 du Code pénal, car elle aurait dissimulé des preuves et refusé d’obéir aux ordres de policiers qui souhaitaient fouiller sa voiture. June a également été informée qu’elle faisait l’objet d’une enquête pour fausses déclarations d’activités criminelles, en raison de la plainte qu’elle avait déposée pour faute contre les policiers.

Peu après son intervention devant le Conseil des droits de l’homme des Nations unies à Genève en septembre 2016, June a été convoquée par la police thaïlandaise dans le cadre de l’enquête en cours concernant les 14 manifestants étudiants. Selon les enquêteurs, sa présence sur les lieux des manifestations, aux côtés des militants étudiants, prouvait son implication dans leurs activités illégales présumées.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je vous engage, Monsieur, à **garantir l’abandon immédiat de toutes les enquêtes pénales en cours à l’encontre de Sirikan Charoensiri** et d’autres défenseur·e·s des droits humains poursuivi·e·s pour avoir fourni une assistance juridique ou avoir défendu les droits humains de quelque manière que ce soit.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade Royale de Thaïlande, Kirchstrasse 56, 3097 Liebefeld

Fax: 031 970 30 35 / E-mail: thai.bern@bluewin.ch

Expéditeur:

Alyaksandr Kaniuk

Procureur général

Vul. Internatsionalnaya 22

220030 Minsk

Bélarus

 Lieu et date :

AU SUJET DE DZMITRY PALIYENKA

Monsieur le Procureur général,

Dzmitry Paliyenka purge actuellement une peine de prison de deux ans pour s’être pacifiquement opposé à des restrictions visant les cyclistes.

En octobre 2016, il a été reconnu coupable de «violence ou menace de violence envers un responsable de l’application des lois» et de «production et diffusion de matériel pornographique ou d’articles à caractère pornographique».

Selon des informations concordantes recueillies par Amnesty International, depuis son arrivée en prison en avril 2017, Dzmitry Paliyenka a été pris pour cible par les autorités pénitentiaires et soumis à un traitement particulièrement dur. Il passe 10 jours par mois à l’isolement et son allocation mensuelle a été réduite d’un tiers. Le courrier qui lui est adressé ne lui est pas remis et certaines de ses lettres ne sont pas envoyées. Cet homme est un prisonnier d’opinion et doit donc être libéré immédiatement et sans condition.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je vous engage, Monsieur le Procureur général, à **libérer immédiatement et sans condition Dzmitry Paliyenka**, car il s’agit d’un **prisonnier d’opinion**, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d’expression et d’association.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Bélarus, Quartierweg 6, Case postale 153, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 952 76 16 / E-mail: switzerland@mfa.gov.by

Expéditeur:

Avigdor Lieberman

Ministre de la Défense

37 Kaplan Street

Hakirya

Tel Aviv 61909

Israël

 Lieu et date :

AU SUJET DU VILLAGE DE NABI SALEH

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous écrire au sujet du village Nabi Saleh. Les habitant·e·s de Nabi Saleh, avec le soutien de militant·e·s internationaux et israélien·ne·s, ont organisé des manifestations contre l’occupation militaire israélienne et contre la confiscation de leur point d’eau, dont s’est emparée la proche colonie israélienne illégale de Halamish.

L’armée israélienne oppose fréquemment à ces manifestations une force excessive et injustifiée. Depuis 2009, deux manifestants, Rushdi Tamimi et Mustafa Tamimi, ont été tués et des centaines d’autres blessés. Le recours excessif à la force par l’armée contre les manifestants touche le village tout entier et peut constituer une forme de châtiment collectif, interdit aux termes de la Quatrième Convention de Genève.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je demande aux autorités israéliennes de **mettre en place des mesures afin d’interdire et d’empêcher les actes de harcèlement et d’intimidation** commis par l’armée israélienne envers des militant·e·s palestinien·ne·s vivant en Cisjordanie occupée, qui sont notamment placés en détention de manière arbitraire.

Je vous demande également de veiller à ce que les mineur·e·s palestinien·ne·s ne fassent pas l’objet de détention ou d’emprisonnement, sauf lorsqu’il est démontré qu’il s’agit d’une mesure de dernier ressort nécessaire et appropriée, d’une durée aussi brève que possible.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, Case postale, 3000 Berne 6

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: amb-sec@bern.mfa.gov.il